



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/04/2019
Reçu en préfecture le 10/04/2019
Affiché le
ID : 035-213503634-20190410-2019_37-DE

Nombre de conseillers :

En exercice : 26

Présents : 14

Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 02 avril à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 27 mars 2019, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUDIN, Maire.

PRESENTS : Jean-Luc GAUDIN, Armel TREGOUET, Muriel BLOUIN, Michel DEMOLDER, Agnès GUILLET, Valérie FORNARI, Frédéric TREGUIER, Yannick CAIRON, Marie-Hélène OGER, Dominique HUET, Calixte TIENDREBEOGO, Karina GUERRIER, Dominique BARON, Audrey MARCHIX.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Stéphane MENARD a donné procuration à Armel TREGOUET, Adolphe AZUAGA a donné procuration à Dominique BARON, Dominique CANNESSON a donné procuration à Marie-Hélène OGER, Cécile GIBBES a donné procuration à Frédéric TREGUIER, Mélanie JOUET a donné procuration à Jean-Luc GAUDIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Stéphane MENARD, Adolphe AZUAGA, Dominique CANNESSON, Cécile GIBBES, Mélanie JOUET.

ABSENTS : Karine RICHARD, Catherine SEIGNEUR, David LOUBARESSSE, Valérie DERISBOURG, Bérengère TURMEL, Antoine CRENN, Amélie BERNARD.

SECRETAIRE : Karina GUERRIER.

2019-37 Enfance Jeunesse Vie Scolaire – tarifs camps été 2019

Muriel BLOUIN, adjointe à l'éducation, expose le dossier :

Le Pôle Enfance Jeunesse municipal organisera plusieurs séjours pendant les vacances d'été 2019.

Les budgets prévisionnels ci-dessous sont présentés selon une hypothèse de participation des familles avec un QF de la tranche 3.

➤ **Séjour de 3 jours au camping du Domaine de Trémelin à Iffendic du 10 juillet 2019 jusqu'au 12 juillet 2019 dans l'après-midi. 12 enfants (6 à 8 ans) et 2 accompagnateurs.**

Le budget prévisionnel global du séjour est de	1 902.54 €	
Participation CAF *	132.84€	
Participation des familles (selon hypothèse tarif 3)	1 293.73 €	
Participation communale estimée à	475.97 €	25.02 % (moyenne)
* Pas de prestation CAF pour les séjours supérieurs à 5 jours		
Prix de revient par enfant hors CAF est de :	159 €	

➤ **Séjour de 4 jours au camping du Domaine de Trémelin à Iffendic du 16 juillet 2019 au 19 juillet 2019 dans l'après-midi. 12 enfants (9 à 12 ans) et 2 accompagnateurs.**

Le budget prévisionnel global du séjour est de	2 246.03 €	
Participation CAF *	177.12 €	
Participation des familles (selon hypothèse tarif 3)	1 527.30 €	
Participation communale estimée à	541.61 €	24.11% (moyenne)
* Pas de prestation CAF pour les séjours supérieurs à 5 jours		
Prix de revient par enfant hors CAF est de :	187 €	

- **Séjour de 4 jours à la base de plein air de Mezières-sur-Couesnon du 20 août 2019 au matin jusqu'au 23 août 2019 dans l'après-midi. 12 enfants (8-10 ans) et 2 accompagnateurs. Séjour en camping avec activités encadrées (escalade, canoë, tir à l'arc).**

Le budget prévisionnel global du séjour est de	2 217.10 €	
Participation CAF *	177.12 €	
Participation des familles (selon hypothèse tarif 3)	1 507.63 €	
Participation communale estimée à	532.35 €	24.01% (moyenne)
* Pas de prestation CAF pour les séjours supérieurs à 5 jours		
Prix de revient par enfant hors CAF est de :	185 €	

- **Séjour de 5 jours à la base de plein-air de Mézières sur Couesnon du 26 août 2019 au matin jusqu'au 29 août 2019 dans l'après-midi, 12 jeunes (10 à 12 ans) et 2 accompagnateurs. Séjour en camping avec activités encadrées (tir à l'arc, canoë, escalade)**

Le budget prévisionnel global du séjour est de	2 217.10 €	
Participation CAF *	177.12 €	
Participation des familles (selon hypothèse tarif 3)	1 507.63 €	
Participation communale estimée à	532.35 €	24.01% (moyenne)
* Pas de prestation CAF pour les séjours supérieurs à 5 jours		
Prix de revient par enfant hors CAF est de :	185 €	

- **Activités équitation 16 enfants (4 à 6 ans) et 2 accompagnateurs au poney loisirs pour une demi-journée d'animation (environ 1 heure sur le poney et ½ heure de préparation et de soins). Cette activité se déroulera les lundis 8, 15 et 22 juillet 2019 entre 10 heures et 12 heures. Transport en minibus.**

Le budget prévisionnel global du séjour est de	814 €	
Participation CAF *	88.32 €	
Participation des familles (selon hypothèse tarif 3)	633.60 €	
Participation communale estimée à	92.08 €	11.31% (moyenne)
* Pas de prestation CAF pour les séjours supérieurs à 5 jours		
Prix de revient par enfant hors CAF est de :	17 €	

Afin de favoriser le départ des enfants, il est proposé d'adopter le principe de la dégressivité des tarifs selon le quotient familial.

Le conseil municipal est invité à fixer la grille tarifaire des séjours d'été 2019 :

Séjours	Ages	Dates	Nombre de jours	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	Tarif 7	Tarif 8	Tarif 9
				QF ≥ 2500 €	1700 € ≤ QF < 2500 €	1500 € ≤ QF < 1700 €	1250 € ≤ QF < 1500 €	1050 € ≤ QF < 1250 €	850 € ≤ QF < 1050 €	650 € ≤ QF < 850 €	450 € ≤ QF < 650 €	QF < 450 €
				Base	-5%	-10%	-15%	-20%	-30%	-50%	-70%	-80%
Domaine de Trémelin	6 - 8 ans	Du 10 au 12 juillet 2019	3 jours	135	128	121	115	108	94	67	40	27
Domaine de Trémelin	9-12 ans	du 15 au 18 juillet 2019	4 jours	159	151	143	135	127	111	80	48	32
Mézières sur Couesnon	8-10 ans	du 20 au 23 août 2019	4 jours	157	149	141	133	126	110	79	47	31
Mézières sur Couesnon	10-12 ans	du 26 au 29 août 2019	4 jours	157	149	141	133	126	110	79	47	31
Activités équitation	4 - 6 ans	8, 15 et 22 juillet 2019	La prestation	16,50	15,68	14,85	14,03	13,20	11,55	8,25	4,95	3,30

Il est rappelé les critères d'attribution des places (inchangés depuis 2011) :

- fréquentation des structures municipales (ALSH, 10-14 ans) durant l'année
- quotient familial
- nombre de participation aux camps des années précédentes
- ordre d'inscription

Pour les familles dont les enfants ont été retenus pour participer à ces séjours, une avance de 20 % sera demandée sur la facturation du mois de mai 2019.

Les parents volontaires pour le covoiturage seront remboursés à hauteur de 0.15 € par kilomètre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'adopter ces propositions et les tarifs présentés.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
Acte certifié exécutoire :
Affiché en Mairie le : 03 avril 2019

Pour copie conforme, en Mairie, le 03 avril 2019

Le Maire,

Jean-Luc GAUDIN

